

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 novembre 2023

Inauguration de nouvelles infrastructures pour bateaux à passagers à Arles : une réalisation partenariale au service du développement durable du tourisme fluvial sur le Rhône

Ce mardi 7 novembre, Didier MAMIS, secrétaire général pour les affaires régionales, représentant la préfète coordinatrice du bassin Rhône-Saône, Fabienne BUCCIO, et le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'azur Christophe MIRMAND, Laurence BORIE-BANCEL, Présidente du directoire de CNR, Jean-Michel JALABERT, 1^{er} adjoint au Maire d'Arles, Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère régionale, Présidente de la commission Transition énergétique, Stratégie des déchets, Qualité de l'air de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente du département des Bouches-du-Rhône, Mandy GRAILLON, Conseillère départementale, et Stéphane PAGLIA, Président de la CCI d'Arles, ont inauguré en présence de nombreux partenaires, sur l'escale fluviale d'Arles, un nouvel appontement et des bornes d'alimentation électrique haute puissance pour bateaux à passagers.

Fruit d'une réalisation partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire, ces nouvelles infrastructures ont été construites par CNR entre 2022 et 2023. Représentant un investissement de près de 4 millions d'euros, elles permettent d'accompagner le développement d'un secteur en croissance constante et à fortes retombées pour les territoires, tout en limitant les nuisances sonores et les émissions polluantes.

La construction de ces nouvelles infrastructures à Arles s'inscrit dans le nouveau contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) de la troisième période du Plan Rhône-Saône, signé en septembre 2023 par tous les partenaires. Ce contrat finalise leurs engagements financiers qui s'élèveront à plus de 475 millions d'euros sur la période 2021-2027. Des échanges sont en cours pour un engagement supplémentaire qui pourrait atteindre 175 M€ dédiés au report modal sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône.

De nouvelles infrastructures pour des escales de qualité

La croisière en paquebot fluvial sur le bassin Rhône-Saône est l'activité touristique fluviale qui génère le plus de retombées économiques en France ; plus de 100 000 passagers sont comptabilisés chaque année sur ce bassin, le 1^{er} de France, grâce à une flotte de 26 bateaux. Le territoire porte une stratégie touristique visant à améliorer l'accueil des passagers et à développer les capacités d'accueil.

C'est dans ce cadre que CNR a initié dès 2017 et porté la maîtrise d'ouvrage de deux projets structurants sur l'escale d'Arles, site d'accostage privilégié pour les bateaux de croisière :

- La construction d'un **nouvel appontement** à l'amont du site existant, qui permet l'accostage de deux bateaux de 135 mètres à couple et vient compléter les 5 emplacements préexistants accueillant les bateaux jusqu'à 125 mètres de long.

- L'installation de **4 bornes électriques de branchement haute puissance** pour alimenter les navires en électricité (1 borne au droit du nouvel appontement, 3 bornes sur les appontements existants) pour qu'ils puissent stationner moteur coupé. Ces 4 bornes haute puissance permettront de réduire la pollution de l'air (due aux gaz d'échappement des bateaux) et de supprimer l'impact sonore des motorisations, améliorant ainsi la qualité de vie des riverains.



Grâce à ces nouveaux aménagements, le site d'Arles gagne en importance, avec plus de 730 escales réalisées en 2023.

Pour la construction et la réalisation, CNR s'est appuyée sur plusieurs entreprises locales et régionales, ainsi que sur des experts du secteur :

- Pour l'appontement : MAIA Fondations, SCV, PORALU, MACCAFERRI
- Pour les bornes haute puissance : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – MEDITERRANEE, et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-INFRA MEDITERRANEE

Calendrier du projet :

- De 2017 à 2022 : études préalables et conception
- De mai 2022 à septembre 2023 : réalisation des deux infrastructures
- Mars 2023 : mise en service de l'appontement
- Octobre 2023 : mise en service des bornes électriques haute puissance

Une réalisation partenariale

Les nouveaux aménagements de l'escale d'Arles ont été réalisés dans le cadre d'une forte coopération entre CNR et le territoire, matérialisée par le **Syndicat Mixte Provence Fluviale ***. Ce syndicat, créé en 2019 et piloté par le Département des Bouches-du-Rhône, qui intègre notamment à ses côtés la ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM, permet de coordonner les aménagements fluviaux et terrestres afin de fournir des escales de qualité, dans un cadre respectueux pour l'environnement et les riverains.

Représentant un investissement global de 4 millions d'euros (3 M€ pour l'appontement et 1 M€ pour les bornes), ces nouvelles infrastructures ont été co-financées par 5 partenaires :

- L'Etat dans le cadre du plan de relance : pour les bornes et l'appontement
- Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : pour les bornes et l'appontement
- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : pour les bornes
- Villes d'Arles : pour l'appontement
- et CNR dans le cadre de son 1^{er} « Plan 5Rhône » : pour les bornes et l'appontement

Ces réalisations sont également valorisées au sein du Plan interrégional Rhône-Saône.

*Le Syndicat Mixte Provence Fluviale a pour objet général de mener ou de coordonner les actions nécessaires au développement touristique de la croisière fluviale sur le Rhône provençal et plus particulièrement sur les communes de Tarascon, Arles, Port Saint-Louis du Rhône et Martigues. L'objectif principal est de créer et de gérer des zones d'accueil touristique constituées par les zones à quai reliées aux appontements fluviaux pour paquebots de croisière, proposant accueil et services à destination des passagers et des bateaux. <https://www.departement13.fr/uploads/delibs/POXAX.pdf>

« Les partenaires du Plan Rhône-Saône ont signé, en septembre dernier, le nouveau contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) de la troisième période du Plan Rhône-Saône. Ce contrat finalise leurs engagements financiers qui s'élèveront à plus de 475 millions d'euros sur la période 2021-2027. Le nouvel appontement pour bateaux à passagers, réalisé sur le quai Lamartine à Arles, est l'illustration de ce partenariat ambitieux au service du développement durable du tourisme fluvial sur le Rhône. Des échanges sont en cours pour un engagement supplémentaire qui pourrait atteindre 175 M€ dédiés au report modal sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, dans le cadre du volet « Mobilités » du CPIER, pour la période 2023-2027. » Didier MAMIS, secrétaire général aux affaires régionales auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Je souhaite longue à vie ces infrastructures, qui n'auraient pu voir le jour sans un soutien fort de tous nos partenaires financiers, et sans une coopération particulièrement réussie entre tous les acteurs du Syndicat Mixte Provence Fluviale, initiative du département des Bouches du Rhône qui a permis de fournir un cadre indispensable à des échanges constructifs et de qualité. C'est un plaisir et une fierté de voir réunie aujourd'hui une telle multitude de parties prenantes. Cela témoigne de notre intérêt et engagement commun pour un développement durable du tourisme fluvial sur le Rhône » - Laurence BORIE-BANCEL, Présidente du directoire de CNR

« Je me réjouis de ces nouvelles installations qui encouragent un tourisme doux et durable, toute l'année, dans une ville qui est particulièrement adaptée pour ce mode de visite. Ces aménagements ont par ailleurs un triple avantage. D'abord, touristique, puisque plus de 80 000 croisiéristes visitent chaque année notre commune. Ensuite, économique, car le tourisme fluvial génère de fortes retombées pour notre territoire, de l'ordre de 1 million d'euros. Et enfin, écologique, avec l'installation de bornes électriques pour alimenter les navires, réduisant ainsi la pollution de l'air. Je ne peux donc que me féliciter de voir le développement à Arles du tourisme fluvial, qui est concomitant avec la rénovation en cours du quartier de la Cavalerie, porte d'entrée de notre Ville pour les croisiéristes » - Patrick de CAROLIS, Maire d'Arles

« En initiant « La Provence fluviale » en 2018, j'avais à cœur de développer une offre touristique attractive, durable et responsable, incluant mobilités douces, espaces végétalisés ou branchement des navires à quai pour lutter contre la pollution de l'air, de Tarascon à Martigues en passant par Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône, au fil du Rhône. Respectueux de l'environnement, ce nouvel appontement et ces bornes électriques s'intègrent parfaitement à cette dynamique ambitieuse pour laquelle le Département investit aux côtés des communes. Accompagnement qui englobe la requalification des espaces publics, le développement des sites culturels ou la réintroduction des services publics dans ces villes escales. » - Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

« La protection du Rhône est l'affaire de tous. Cette inauguration est le fruit d'un **travail constant** entre tous les partenaires pour la préservation et le développement de l'environnement du Rhône. Ces nouveaux aménagements permettront un meilleur service aux usagers avec plus de bateaux à quai, sans nuisances sonores pour les riverains. Co-financés par la Région Sud, ils s'inscrivent pleinement dans notre Plan Climat "Une Cop d'Avance". Ensemble, tous partenaires, donnons une vision stratégique autour du Rhône et de la Saône à l'horizon 2030 ! » Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France

Contacts presse

CNR : Béatrice AILLOUD – b.ailloud@cnr.tm.fr - 06 07 27 46 07 / www.cnr.tm.fr

Villes d'Arles : Mélanie Christianini - m.cristianini@ville-arles.fr - 04 90 49 39 63

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : service presse - service-presse@departement13.fr - 04 13 31 18 27

Région Provence-Alpes-Côte d'azur : Marine PIVERT – mpivert@maregionsud.fr – 06 58 78 11 83 / Laura DELTOUR – ldeltour@maregionsud.fr – 06 47 90 14 62

Préfecture de Région : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le Plan Rhône-Saône

Le Plan Rhône-Saône, programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône initié en 2007, est fondé sur un partenariat qui regroupe l'État et ses établissements publics (Voies Navigables de France et Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse), les Régions d'Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, CNR et EDF, avec le concours de l'Union européenne (32 M€ s'ajoutent aux 475 M€ de financement des partenaires).

Le Plan Rhône-Saône permet :

- de partager entre partenaires des objectifs communs pour le développement durable autour du Rhône et de la Saône :
- de soutenir des opérations portées par les acteurs du territoire qui répondent à ces objectifs.

Cette 3^e génération de contrat de plan interrégional met en avant la transition écologique et climatique des activités et des territoires avec 7 objectifs thématiques :

- Favoriser la résilience des territoires et des activités face aux inondations
- Développer un transport fluvial performant et écologique
- Restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau et préserver l'équilibre quantitatif
- Développer un tourisme durable au profit des territoires le long de l'axe
- Favoriser la transition énergétique et l'écologie industrielle et territoriale autour du fleuve et de son affluent
- Accompagner l'agriculture rhodanienne dans son adaptation au changement climatique
- Poursuivre les actions transversales de recherche, d'éducation au territoire liées au fleuve et à son affluent, de projets de territoire, de communication et d'appui à la gouvernance de l'axe.

Le tourisme fluvial, un secteur économique à fort potentiel

Avec 26 paquebots fluviaux et 110 000 passagers le bassin Rhône Saône est le premier bassin en France pour la croisière fluviale.

La flotte de bateaux a fortement augmenté depuis les années 2000 pour atteindre 26 unités à ce jour. A l'horizon 2030, il est envisageable de parvenir à une trentaine d'unités, grâce un lien fort avec les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales, ainsi qu'au développement et l'amélioration des appontements. De 90 à 135 mètres de long, les paquebots sont des hôtels flottants proposant des prestations de 3 à 4 étoiles. Ils accueillent en moyenne 150 passagers (de 50 à 190). La clientèle, plutôt sénior, est très majoritairement américaine, et européenne.

Les croisières durent en moyenne une semaine sur la Saône et le Rhône, sur différents itinéraires entre Saint-Jean-de-Losne et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Elles permettent de combiner navigation et découverte de territoires particulièrement riches d'un point de vue historique, paysager, culturel et gastronomique : la Bourgogne, le Beaujolais, la région lyonnaise, la vallée du Rhône, la Provence et la Camargue.

Les principales villes d'escale sont du nord au sud : Saint-Jean-de-Losne, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lyon, Vienne, Tournon, Viviers, Avignon et Arles. Au total, il existe 34 sites d'escale qui proposent 74 places en saison et 33 places utilisables en hivernage.

Les retombées économiques annuelles s'élèvent à plus de 140 millions d'euros pour les territoires, et sont en augmentation.

La transition énergétique de la flotte fluviale est l'un des principaux défis à relever par la filière. CNR et VNF sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour le développement de solutions de motorisations plus propres, et portent également des projets d'équipement de sites en bornes de branchement électrique haute puissance. Les mises en service de ces bornes électriques, comme sur Arles, sont programmées jusqu'en 2027 pour équiper la majeure partie de l'axe Rhône-Saône.